Commission départementale d'aménagement commercial du 02/12/2014 à 14H30

Selon l'article R 752-20 du code de commerce, toute personne souhaitant être entendue par la commission peut en faire la demande. Cette demande, formulée par écrit et notifiée au secrétariat de la commission au moins cinq jours avant la réunion de celle-ci, doit comporter les éléments justifiant, d'une part, de l'intérêt de la personne concernée à être entendue et, d'autre part, des motifs qui justifient son audition.

Au cours de cette commission seront examinés les dossiers ci-dessous :

14H30 - Dossier 170 D, déposé par SAS LORAUTO 38 et SCI LES TERRES FROIDES DE SAINT-GEOIRS
Commune : ST ETIENNE DE ST GEOIRS
Projet : autorisation préalable à la création d'un centre auto de 310 m² de surface de vente à l'enseigne NORAUTO dans un ensemble commercial route de l'aéroport sur la commune de SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEIOIRS

15H00 - Dossier 171 D, déposé par SCI IMMO-BLANCHISSERIES
Commune : VOIRON
Projet : autorisation préalable à l'extension de l'ensemble commercial Carré des Blanchisseries par la création de 2 642 m² de surface de vente composé de 4 cellules dont 2 cellules dédiées à l'équipement de la maison pour 498 m² et 655 m² et deux cellules d'équipement à la personne pour 538 m² et 951 m², portant ainsi l'ensemble à 3 542 m², zone des blanchisseries à VOIRON

15H30 - Dossier 168 D, déposé par SAS ACM
Commune : ECHIROLLES
Projet : autorisation préalable à la création d'un magasin dédié à l'optique à l'enseigne ATOL de 72,60 m² de surface de vente, zone de Comboire sur la commune d'ECHIROLLES

16H00 - Dossier 169 D, déposé par SCI GREGOIRE ALEX
Commune : ST MARTIN D'HERES
Projet : autorisation préalable à la modification substantielle du projet de création de 233,77 m² de surface de vente autorisé le 14 mai 2014, modification portant création d'un commerce alimentaire de 255 m² de surface de vente à l'enseigne "CHEZ COCO", porte du Grésivaudan sur la commune de SAINT-MARTIN D'HERES